

Direction : Prévention et Sécurité

Prévention et Sécurité

REF : PREVSECU2009041

Signataire : AP/SS

OBJET : Mise en place d'un service public local de la médiation et désignation d'un médiateur municipal

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de développer l'aide et l'accompagnement des victimes et plus largement le souhait d'offrir aux Albertivillariens un mode amiable de résolution des conflits,

Considérant la nécessité d'améliorer les relations entre les Albertivillariens et l'administration municipale ainsi que de permettre une meilleure appréhension des décisions des services municipaux par les citoyens et particulièrement les plus démunis,

Considérant les principes généraux de la médiation selon ses deux acceptions d'une part, un mode alternatif de résolution des conflits et d'autre part, la participation à une meilleure compréhension du fonctionnement et des « codes » de l'administration,

Considérant l'ensemble des dispositifs et services favorisant des actes de médiation sur le territoire et l'intérêt de faire vivre un réseau dont la synergie permettra le développement d'un service public de la médiation sur la commune,

Considérant les compétences dévolues au médiateur municipal à titre principal pour traiter les difficultés rencontrées par les particuliers dans leurs relations avec l'administration municipale et à titre accessoire pour intervenir dans les conflits entre personnes privées avec l'appui, le cas échéant, du réseau local de médiation,

Considérant la désignation par le conseil municipal d'un médiateur municipal, animateur et chef de voûte de ce service public local de la médiation,

A l'unanimité.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la mise en place d'un service public local de la médiation.

DESIGNE Jean-Loup OGE, conseiller municipal, médiateur municipal et animateur du service public local de la médiation.

Le Maire